

Comité régional de l'alimentation (CRALIM) en Bretagne

12 décembre 2022

Compte-rendu

Pièces jointes :

- Ordre du jour
- Liste des participants
- Support de présentation
- Feuilles de route

Nota bene : le compte-rendu ne reprend pas les éléments qui figurent déjà dans le support de la présentation.

1. Introduction

La réunion est introduite par le Préfet de région et le Président du Conseil régional de Bretagne.

Le Préfet de région regrette que la réunion n'ait pu se tenir en présentiel. Il souhaite que cette instance soit un lieu d'échanges, de concertation, de débat et de co-construction, qui ait vocation à nourrir et à donner davantage de cohérence à l'action publique, tant à l'échelle régionale que locale. La réunion a été ouverte aux porteurs de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), qui sont un pilier de la politique nationale de l'alimentation. Le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire en a fait une de ses priorités. De par leur rôle de coordination des acteurs de l'agriculture et de l'alimentation sur des territoires de proximité, ils répondent notamment aux enjeux de reterritorialisation, d'atteinte des objectifs de la loi EGAlim en matière de restauration collective et de lutte contre la précarité alimentaire.

Les quatre mesures dites « alimentation » du plan de relance (jardins partagés, alimentation locale et solidaire, PAT, cantines scolaires) ont très bien fonctionné en Bretagne.

Le Préfet remercie la présence du Commissaire à la lutte contre la pauvreté qui conduit avec les services de l'Etat et du Conseil régional un travail important afin d'élaborer un plan d'actions sur le thème de la justice sociale.

Il fait part de son inquiétude à propos de l'augmentation des prix qui affecte les biens du quotidien, notamment le coût des matières premières agricoles et des produits alimentaires transformés. Les conditions d'exécution des contrats de marchés publics vont être adaptées pour prendre en compte les difficultés d'exécution et soutenir les acteurs économiques. Les futurs contrats de fourniture de denrées alimentaires et de restauration collective vont également être adaptés aux fluctuations des prix en prévoyant des clauses de révisions des prix et en maintenant un approvisionnement durable et de qualité.

Il souhaite enfin que le Comité régional de l'alimentation (CRALIM) permette de construire la politique de l'alimentation en Bretagne, en partenariat avec le Conseil régional, et que les feuilles de route qui vont être présentées, qui sont des propositions à ce stade, puissent être enrichies des attentes et remarques des participants.

Le Président du Conseil régional introduit ses propos en rappelant l'enjeu de souveraineté alimentaire : dans un contexte de restrictions budgétaires des collectivités, l'enjeu d'une alimentation saine, durable, de qualité, accessible à tous demeure crucial. Le dernier CRALIM s'est tenu il y a 18 mois, dans un contexte de crise covid. L'importance de la thématique alimentaire en Bretagne est renforcée par le contexte de crise ukrainienne, lequel met en exergue la nécessaire reconquête de souveraineté et de territorialité des circuits alimentaires. Il insiste sur le travail à mener sur la donnée, en particulier sur sa fiabilité, pour quantifier les progrès de la part des acteurs et le rapport énergie / argent public au regard des résultats escomptés. Les lycées publics bretons intègrent environ 30 % de produits de qualité et durables dont 20 % de produits biologiques ; il y a toutefois un besoin de renforcer la démarche à l'échelle de l'ensemble des acteurs en développant les synergies. Il rappelle le contexte des filières en fragilité, notamment laitière, qui commencent à dépendre des approvisionnements hors Europe. Il souhaite qu'une force d'action conjointe sur trois niveaux (Etat/Région/parties prenantes) soit développée au sein du CRALIM au service des habitants, de l'emploi, du Bien manger pour tous, de la juste rémunération et de la répartition de la valeur au sein de la chaîne alimentaire.

La DRAAF indique que l'objectif de la réunion est de faire un point sur les travaux conduits depuis le dernier CRALIM d'installation de mars 2021 et de proposer un programme de travail par thématique pour l'année 2023.

2. Présentation des actualités nationales et régionales

La DRAAF rappelle le cadre des politiques publiques de l'alimentation au travers du Programme national pour l'alimentation et la nutrition (PNAN), issu de la fusion du Programme national pour l'alimentation (PNA) et du Programme national nutrition santé (PNNS). Ce programme va évoluer en Stratégie nationale alimentation nutrition climat (SNANC) au 1^{er} juillet 2023. Des sujets prioritaires ont d'ores et déjà été identifiés comme la restauration collective, l'éducation à l'alimentation ou encore la nutrition.

En termes de financements, les quatre mesures alimentation du Plan de relance ont eu un franc succès en Bretagne, notamment la mesure cantines pour laquelle la Bretagne arriverait

à date en tête avec 15 % de l'enveloppe nationale consommée (à titre de comparaison la population bretonne ne représente que 5 % de la population nationale). L'appel à projets national du PNA est ouvert jusqu'au 9 janvier 2023 aux PAT en émergence et aux projets structurants d'envergure régionale ou infrarégionale visant à accompagner de façon collective les PAT. L'appel à projets régional annuel « Promotion d'une alimentation saine et durable » mené en commun depuis plusieurs années avec la DRAAF, la DREETS, l'ADEME et l'ARS sera reconduit au printemps 2023. Enfin, l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) démonstrateurs territoriaux lancé par la Banque des territoires permet d'accompagner des projets d'investissement d'envergure collective.

Simon UZENAT, conseiller régional délégué à la commande publique et aux projets alimentaires territoriaux, rappelle la politique de Bien manger dans les lycées de la Région. S'agissant de la gouvernance de l'achat, il précise qu'à l'occasion de l'examen en session des 15 et 16 décembre 2022 du projet de Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables 2023-2025 sera posé le principe du lancement des travaux de préfiguration d'une centrale d'achat régionale. En effet, l'organisation actuelle basée sur 5 groupements de commande portés par quatre lycées et un collège ne donne pas satisfaction et limite les évolutions souhaitées pour atteindre les objectifs de proximité et de qualité en matière d'achats de denrées alimentaires. La réflexion à engager sur la création d'une centrale d'achat par la Région Bretagne doit répondre aux objectifs d'amélioration de la performance des achats de denrées alimentaires de manière pérenne tout en répondant à l'enjeu de soutien à la production locale. Il s'agit donc de structurer en parallèle la politique d'achat et la politique agricole de la Région. Les objectifs de ce Schéma (notamment l'objectif 4 – favoriser une alimentation durable) sont notamment d'atteindre 65 % de produits de qualité et durables sur les lycées publics bretons et de mettre à jour les objectifs achat sur les sept filières prioritaires bretonnes.

Le Conseil régional a réalisé en 2021 une carte des produits alimentaires de qualité et du terroir breton et, en lien avec les services de l'Etat et la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne, un memento des signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) qui recense et met en valeur les 72 labels actifs sur le territoire. Il y a également un travail en cours sur le label breizhmer.

Le Président du Conseil régional présente l'accompagnement aux transitions alimentaire et agroécologique porté par la Région, qui concourt à la promotion des filières agricoles bretonnes. Il doit y avoir de la cohérence dans la structuration de la politique agricole régionale et la politique d'achats publics. Il insiste par ailleurs sur la nécessaire remontée de données et sur l'accompagnement financier et la communication que cela implique, afin notamment de montrer au monde agricole les efforts entrepris.

Le représentant des Centres d'Initiatives Permanent pour l'Environnement (CPIE) s'interroge sur l'impact négatif de la centralisation régionale sur l'approvisionnement en circuits courts pour des petits volumes. La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Bretagne (CMA) s'interroge sur la prise en compte des spécificités du secteur artisanal alimentaire dans les travaux de préfiguration de la centrale d'achat régionale afin que celui-ci puisse fournir la restauration collective.

Le Conseil régional répond que les travaux démarrent seulement et que l'objectif n'est pas de massifier les achats dans un seul but d'optimisation financière mais, d'abord, d'apporter un service aux lycées (et aux collèges) et également de trouver une solution permettant d'apporter un soutien aux producteurs locaux en structurant les achats, tout en accroissant la qualité des produits alimentaires fournis aux établissements. Il souligne le triple objectif de juste rémunération des agriculteurs, de promotion des circuits courts et de renforcement du maillage territorial en précisant que la centrale d'achat constituera l'ingénierie nécessaire permettant de développer des relations pérennes entre l'offre et la demande. Une concertation entre acteurs de la filière pour définir les objectifs précis, sur l'agriculture biologique notamment, devrait être organisée.

3. Retour sur les groupes de travail mis en place suite au CRALIM d'installation

La DRAAF rappelle les trois priorités identifiées lors du CRALIM d'installation du 23 mars 2021 : la restauration collective, la lutte contre précarité alimentaire et les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).

a) Groupe de travail restauration collective

La DRAAF rappelle succinctement le cadre réglementaire applicable à la restauration collective (lois EGAlim et Climat et résilience) et les principales problématiques identifiées au cours du groupe de travail restauration collective du 5 octobre 2021.

André GAUTHIER (Ma Cantine) présente l'outil Ma Cantine, plateforme numérique du Ministère en charge de l'agriculture qui permet la remontée des données au niveau national (la loi EGAlim a introduit l'obligation de faire remonter au 1^e trimestre de l'année N les données d'achats pour l'année N-1) et d'accompagner les cantines dans l'atteinte de leurs objectifs réglementaires et dans la communication auprès de leurs convives.

Audrey FONTAINE (Université Bretagne Occidentale) présente Cool Food Pro, projet franco-britannique qui accompagne des établissements de restauration collective dans la réduction de leur impact carbone. Grâce à un outil numérique, il permet de mesurer l'empreinte carbone des repas et les gains environnementaux des changements de pratiques (biodiversité, émissions de CO₂, consommation d'eau...) et de communiquer sur les bonnes pratiques.

Nathalie CHALINE (Brest métropole) présente le PAT de Brest métropole initié en 2018 et l'engagement de la métropole dans le projet Cool Food Pro. Les cantines de la ville de Brest atteignent plus de 80 % d'approvisionnement en produits biologiques. Un état des lieux de la restauration est en cours à l'échelle de la métropole et une action sur la valorisation des métiers de la restauration collective est prévue.

La DRAAF reprend la parole pour présenter la feuille de route 2023 sur la thématique de la restauration collective. Elle rappelle qu'il appartient aux participants de réagir et d'enrichir les feuilles de route, sur lesquelles ils sera possible de contribuer a posteriori, pour que l'action publique réponde aux besoins du terrain.

Le Conseil régional souhaite pouvoir disposer de données chiffrées et rappelle l'importance de pouvoir en faire une information régulière pour que chacun mesure les enjeux. Il insiste sur la nécessaire interopérabilité des données sur l'achat de denrées alimentaires (lien à faire entre les logiciels de restauration et Ma Cantine et avec l'observatoire de l'achat public). André GAUTHIER répond qu'un travail est effectivement en cours avec les éditeurs de logiciel afin d'éviter les doubles saisies.

Le Conseil départemental des Côtes d'Armor précise qu'une articulation entre les groupements d'achats et Agrilocal est nécessaire pour les petits ou moyens producteurs locaux.

Familles Actives au Centre Social (FACS) interroge le Conseil régional sur le recrutement de moyens humains supplémentaires dans les restaurants scolaires pour accompagner ces transitions ainsi que sur l'existence de mesures contraignantes en cas de non-respect de la loi EGalim dans les établissements scolaires, notamment dans les structures privées (NDLR : sur le 2^e point, il n'existe pas de mesures contraignantes, la loi ayant une portée plus incitative que coercitive).

La Ville de Rennes interroge sur la manière dont les groupes de travaux ont été constitués. La Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles de Bretagne (FRSEA) se demande quelle est la place des agriculteurs et de leurs représentants dans les groupes de travail et dans cette feuille de route. La DRAAF répond que les groupes sont constitués des représentants du CRALIM, à un niveau plus technique, et d'experts. Les agriculteurs sont donc bien représentés. Les groupes de travail restent ouverts à ceux qui souhaiteraient y participer.

Le représentant des CPIE suggère qu'une action de plaidoyer conjointe de la DRAAF et de la Région soit prévue en 2023 au niveau européen pour favoriser une mise en concurrence locale pour la réponse aux marchés publics, qui n'est pas possible aujourd'hui.

b) Groupe de travail justice sociale et lutte contre la précarité alimentaire

Le Commissaire à la lutte contre la pauvreté rappelle le contexte actuel de hausse des publics bénéficiaires et notamment du public étudiant. Il présente les problématiques identifiées lors du groupe de travail du 19 octobre 2021 : baisse de la collecte, enjeu de qualité de l'aide alimentaire, identification de zones avec un fort taux de pauvreté...

Il présente la feuille de route pour l'année 2023 et les actions prioritaires à mener suite à la constitution d'un sous-groupe de travail composé du Commissaire à la lutte contre la pauvreté, de la DRAAF, de la DREETS, de l'ARS et du Conseil régional. Une des actions concerne la mise en place d'un fonds pour une aide alimentaire durable doté de 60 M€ en 2023 avec un dispositif d'aide alimentaire renforçant la qualité des produits qui a été proposé à la place du chèque alimentaire issu de la convention citoyenne sur le climat. Un besoin de cartographie des acteurs a également été identifié, notamment pour repérer les zones blanches et orienter l'action dans ces zones en priorité (incitation des têtes de réseau à s'approprier ces zones et des PAT de ces zones à travailler sur les thématiques de lutte contre la précarité alimentaire).

La mise en œuvre de ces actions sera facilitée par l'existence du sous-groupe de travail et par l'instance de dialogue qui regroupe les têtes de réseaux d'aide alimentaire, l'Etat et la Région.

Le Président du Conseil régional rappelle que ce volet de justice sociale ne relève pas du champ de compétences de la Région. Bien que la maille régionale puisse être perçue comme légitime, à l'image de l'organisation adoptée pendant la crise covid, il souhaite respecter la volonté de chacune des collectivités impliquées dans ce domaine (notamment des Conseils départementaux). Il rappelle les deux axes du plan de lutte contre la précarité/pauvreté : politique, avec notamment la mise en place de la tarification accessible et solidaire, et de proximité, avec le travail avec les têtes de réseau. En réponse à la feuille de route, le Président de Région note l'intérêt de mener auprès des bénéficiaires de l'aide alimentaire une éducation culinaire, de manière à les aider à cuisiner les produits frais (via l'école, l'action des communes...).

S'agissant de l'action visant à encourager les PAT à se saisir de la thématique « précarité alimentaire », Dinan Agglomération s'interroge sur l'accès aux statistiques de la distribution alimentaire (quantité annuelle de légumes, de viande de porc... distribuée sur le territoire par les diverses structures). Le Conseil régional répond qu'il faut travailler cette question en lien avec les têtes de réseaux et intégrer cet objectif à la feuille de route.

La Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) demande si le déploiement du dispositif Cantine à 1 € est laissé au bon vouloir des maires. Le Commissaire à la lutte contre la pauvreté répond qu'il existe une liste de communes éligibles au dispositif et que ces communes doivent ensuite conventionner avec l'Agence de Service et de Paiement.

La Ville de Rennes suggère que les travaux du groupe de travail et des futurs dispositifs de soutien de l'État s'inspirent des initiatives mises en place pour "sortir " certains bénéficiaires de l'aide alimentaire, l'enjeu étant de desserrer la pression de l'aide alimentaire (ressources humaines, produits alimentaires...) et de travailler avec les personnes en situation de précarité alimentaire sur d'autres types de débouchés, notamment ceux qui permettent une accessibilité à des produits locaux et durables (notamment biologiques).

Quimperlé Communauté invite la DRAAF et le Conseil régional à questionner la possibilité de dispositifs nouveaux de type "sécurité sociale de l'alimentation" qui vont au-delà des dispositifs d'aide alimentaire d'urgence.

c) Réseaux des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)

Sur la base d'une carte, la DRAAF Bretagne présente ce qu'est un Projet Alimentaire Territorial et la dynamique des PAT en Bretagne avec 28 PAT labellisés sur l'ensemble du territoire breton (20 en niveau 1 et 8 en niveau 2). Elle présente également les différentes échelles d'animation des réseaux de PAT (national, interrégional Bretagne – Pays de la Loire et Bretagne) et les principales conclusions du rapport du sénateur Marchand sur l'évaluation des PAT, commandé par le Ministre en charge de l'agriculture.

Le Conseil régional souhaite qu'un questionnaire soit transmis aux PAT pour recenser leurs besoins. Il mentionne les leviers envisageables dans le cadre du partenariat Région/EPCI

(mobilisation des élus, formation...) régi par la convention relative au développement économique qui devrait comprendre dans sa prochaine version un volet agricole spécifique.

La Chambre régionale d'agriculture de Bretagne (CRAB) souhaite être plus largement associée aux PAT. Elle y participe déjà en assurant une présence aux COPIL et en animant le PAT de Bretagne centre, en lien avec les EPCI du territoire. Elle rappelle s'être fortement impliquée dans la politique de Breizh'Alim menée par la Région ainsi que sur la loi EGAlim, malgré des injonctions contradictoires. Elle évoque enfin l'existence de SOLAAL, structure portée par la Chambre pour favoriser le don de produits agricoles de la part des agriculteurs.

Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine évoque les orientations votées en novembre 2022 pour mettre en place un PAT. Il souhaite coordonner les différents partenaires pour amplifier la démarche et mettre en réseau les EPCI du territoire, en lien avec les réseaux existants.

Lorient Agglomération indique l'enjeu fort du lien avec les acteurs économiques et s'interroge sur la façon dont l'Etat et le Conseil régional, en lien avec la profession agricole, peuvent organiser économiquement la relocalisation alimentaire. Il souhaite qu'un travail soit mené spécifiquement sur le sujet. Le Président de région répond que le Conseil régional accompagne la structuration des filières et le partage d'expériences et se tient à disposition sur le sujet. La Région va contractualiser avec les collectivités pour démultiplier la politique régionale.

La Ville de Rennes affirme le besoin de croiser les différentes politiques : économique, qualité de l'eau, agricole/PAC pour répondre aux enjeux d'accessibilité à une alimentation relocalisée et d'efficacité d'utilisation des deniers publics. Le Président de Région rappelle le volet agricole de la future convention de développement économique entre la Région et les EPCI pour lier politiques de l'eau, du foncier, de l'alimentation et de l'installation-transmission et pour recréer du lien avec les territoires. Il fait référence à la stratégie régionale en faveur de l'installation-transmission en agriculture qui sera présentée et soumis à vote en session du Conseil régional le 16 décembre 2022. La Région souhaite dans ce cadre orienter son action autour de six axes : améliorer la transmission ; accompagner l'installation ; préserver, restructurer et orienter l'usage du foncier ; attirer et former aux métiers de l'agriculture ; territorialiser l'installation-transmission en s'appuyant sur les EPCI ; développer une stratégie de communication autour de l'installation-transmission.

Brest métropole interroge sur la possible continuité des financements post plan de relance pour les PAT (NDLR : il n'y a à ce stade pas de dispositif d'accompagnement financier des PAT prévu au-delà du soutien des PAT émergents dans le cadre de l'appel à projets annuel du PNA (cf. support de présentation).

4. Point sur les autres travaux relatifs au gaspillage alimentaire et à l'éducation à l'alimentation

a) Préfiguration d'un réseau d'évitement du gaspillage alimentaire (REGAL)

L'ADEME rappelle que 20 % de la nourriture produite chaque année est gâchée, ce qui représente 10 millions de tonne par an. Le REGAL est une instance incluant tous les acteurs

souhaitant s'impliquer dans la démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire. Une première rencontre a eu lieu le 29 septembre 2022. Le Conseil régional, l'ADEME et la DRAAF sont actuellement en train de construire une feuille de route pour 2023/2025, en lien avec les parties prenantes, et un animateur devrait être recruté.

b) Travaux en cours sur l'éducation à l'alimentation

L'Agence régionale de santé (ARS) présente ses différentes actions de sensibilisation à l'alimentation saine et durable, en lien avec la DRAAF : recensement des actions probantes, financement récurrent du dispositif Plaisir à la Cantine, échanges avec le Rectorat... L'ARS a lancé une campagne de communication digitale auprès des jeunes lycéens via Instagram (« coup de food » bien manger c'est simple, rapide et pas plus cher).

Le Pays de Fougères présente les cinq objectifs et le plan d'actions 2021-2023 de son PAT dont le volet éducation à l'alimentation est illustré par le réseau Familles Actives au Centre Social (Pays de Fougères).

Le Conseil départemental du Finistère s'interroge sur le ciblage du dispositif Plaisir à la cantine (établissements ou collectivités). L'ARS répond qu'il y a un ciblage des établissements par l'intermédiaire des collectivités. En 2022, le dispositif a été déployé sur Guingamp Paimpol agglomération (primaires) et deux sessions seront conduites en 2023 dans le Finistère (sur quatre communautés de communes) et sur le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

La DRAAF présente ensuite le projet de feuille de route 2023 sur laquelle les participants sont invités à réagir.

5. Echanges

La FCPE partage avec l'assemblée plusieurs sujets : le fait que local ne doit pas être un signe de qualité en soi, l'importance du fléchage des produits biologiques dans les approvisionnements pour limiter les perturbateurs endocriniens dans l'alimentation des élèves (notamment pour l'huile, les produits laitiers...), la nécessité de limiter la teneur en graisse, sucre et sel dans les repas servis, l'importance de faire respecter la loi EGalim et de faire de la pédagogie dans les milieux plus ruraux, la nécessité d'encourager le dispositif du repas à 1 €. Le repas végétarien hebdomadaire doit être un minimum dans les restaurations scolaires et l'alternative végétarienne quotidienne doit être encouragée car elle contribue au respect de la vie privée des élèves.

AGORES confirme qu'un focus particulier est à apporter sur les structures médicosociales et sanitaires, qui sont très en retard sur le sujet.

6. Conclusion et perspectives 2023

Le Préfet de Région remercie l'ensemble des participants. Il note le besoin de coordonner les politiques publiques et de renforcer l'animation des PAT. Il souhaite à ce titre ouvrir le CRALIM aux porteurs de PAT et EPCI susceptibles de s'engager dans la démarche et annonce la modification de l'arrêté définissant la composition du CRALIM en ce sens.

Il fait référence aux travaux du REGAL, dont les objectifs sont partagés avec le Conseil régional, et confirme la mobilisation pleine et entière des services de l'Etat dans la lutte contre la précarité alimentaire. Il invite chacun à en faire de même.

Il insiste sur l'importance de voir les projets lancés par le Conseil régional sur le schéma des achats économiquement responsables et sur l'installation-transmission en agriculture se concrétiser.

Le prochain CRALIM pourrait se réunir à nouveau à l'automne 2023. Une information du Conseil régional sur les travaux de préfiguration de création de la centrale d'achats pourrait être mise à l'ordre du jour.

Le Président du Conseil régional remercie également les participants et rappelle la nécessité pour les collectivités d'être exemplaires en matière de politiques publiques et d'achats. Il rappelle l'action de la Région pour faciliter l'installation des agriculteurs et ainsi relocaliser la production. L'instance du CRALIM doit permettre d'assurer une coordination entre les acteurs de l'alimentation en Bretagne moyennant leur nécessaire coopération. Il rappelle enfin l'enjeu de la donnée afin de désamorcer les tensions et de montrer les progressions réalisées avec chiffres à l'appui.